

**LES PROCESSIONS DE LA
SAINTE-LARME À
VENDÔME (DOCUMENTS
INÉDITS)**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649775934

Les Processions de la Sainte-Larme à Vendôme (Documents Inédits) by Ch. Métais

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

CH. MÉTAIS

**LES PROCESSIONS DE LA
SAINTE-LARME À
VENDÔME
(DOCUMENTS INÉDITS)**

LES PROCESSIONS
DE LA
SAINTE-LARME

A VENDOME

(DOCUMENTS INÉDITS)

PAR L'ABBÉ CH. MÉTAIS



ORLÉANS

CHEZ M. HERLUISON

LIBRAIRE

17, Rue Jeanne d'Arc, 17

VENDOME

CHEZ M. RIPÉ, LIBRAIRE

Rue Poterie

ET CHEZ M. FOUCHER

Place d'Armes

1886

~~150~~

ARC 1033.12.195

Harvard College Library
Kirk Collection
Gift of Jess Harvey Treat
Feb. 26, 1966

Extrait de la *Semaine religieuse* de Blois, 1886



LES PROCESSIONS
DE LA
SAINTE-LARME
A VENDOME

DOCUMENTS INÉDITS (1)

Tout ce qui peut jeter un nouveau jour sur l'histoire de la célèbre relique de Vendôme, a le don d'attirer l'attention de tous, croyants ou non, érudits ou simples curieux. Pour nous, qui aimons à croire à l'absolue authenticité de la Sainte-Larme (2), nous sommes heureux aujourd'hui d'ajouter une page authentique à l'histoire de son culte, de faire connaître un nouveau bienfait, que Dieu se plut souvent à accorder à notre ville, par son intermédiaire.

(1) Nous ne donnerons dans cette étude que des documents absolument inédits.

(2) Les erreurs matérielles qui se sont glissées dans les écrits des historiens, ne prouvent rien contre la réalité des faits ; et, comme dit Mabillon, « une histoire mal faite ne doit pas porter préjudice à la chose, à moins qu'on n'ait des raisons essentielles à y opposer. » L'abbé Thiers, le fameux adversaire de la Sainte-Larme, n'a pas toujours été heureux, même dans ses objections tirées de l'histoire. Il lui semblait impossible que Geoffroy fût allé en Sicile combattre les Sarrazins, qu'il eût rapporté la Sainte-Larme. De nos jours, un historien autorisé pose une conclusion toute contraire, et cela au nom de la vérité historique (*Histoire archéologique du Vendômois*, nouv. éd., p. 381).

Dans les grandes calamités, le peuple chrétien d'autrefois organisait, guidé par ses pieux magistrats, ces pèlerinages si populaires, ces immenses processions où se suivaient, sous leurs bannières, jusqu'à 50 paroisses d'une même région.

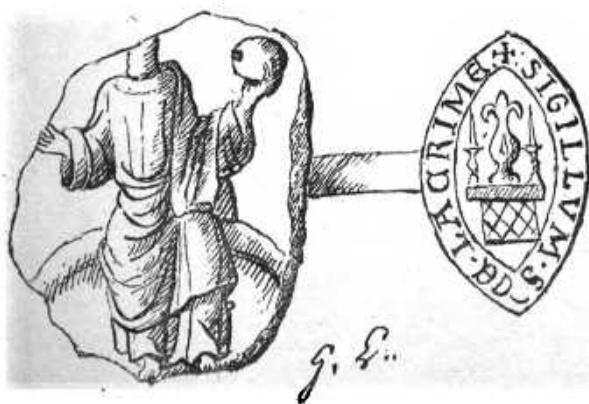
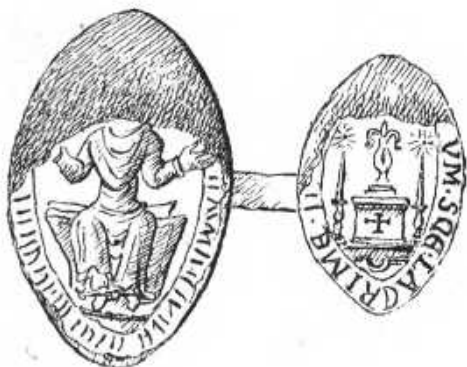
Vendôme, capitale de la province, en était le théâtre, car, dans sa magnifique église de la Trinité, elle conservait depuis plusieurs siècles, une précieuse relique, une Larme versée par Jésus-Christ sur Lazare, une Larme miraculeusement conservée, comme tous les autres objets précieux consacrés par l'attouchement du corps du divin Rédempteur. Cette Sainte-Larme, témoignage sensible de la miséricordieuse bonté de Jésus pour les hommes, n'avait pas seulement le don de toucher et de convertir les cœurs, de rendre à l'âme la vue des choses surnaturelles, elle rendait aussi, par son attouchement, la vue aux yeux du corps. Et ce peuple du moyen-âge avait trop le sens religieux, sa foi était trop éclairée, pour croire qu'une suite ininterrompue de nombreux miracles, pendant sept siècles, n'était pas la preuve la plus péremptoire de la légitimité de son culte, et de l'authenticité de son objet.

Le Pape Jean XXII avait enrichi le culte de la Sainte-Larme de nombreuses indulgences, et nos pères savaient que jamais le Pontife suprême n'accordait cette faveur à un acte religieux, avant d'être moralement certain de sa légitimité. Et il n'est pas d'exemple qu'un Pape ait jamais encouragé une dévotion fautive dans son objet, et louable seulement à cause de la bonne foi des fidèles abusés.

Après la parole respectée du Souverain-Pontife, après les nombreux miracles dont il était le témoin, le peuple avait encore sous les yeux de nobles exemples : Nos rois très chrétiens et nos pieuses reines de France, nos princes et nos évêques avaient offert leurs vœux à la Sainte-Larme. Saint Arnoul (XI^e siècle), ce pieux enfant de la ville de Vendôme, l'avait souvent adorée, et saint François-de-Sales en avait entendu de loin toutes les merveilles.

Ses miracles, il les entendait redire souvent du haut

Sceaux inédits de la Sainte-Larme



Ces trois sceaux inédits sont extraits du Mss. 5419, fonds latin, de la Bibliothèque nationale, fol. 69 et 71.

Le premier accompagnait une charte d'Hamelin, abbé de la Trinité, datée de 1205. Il était en cire blanche, sur cordons de soie rouge.

Les deux autres, l'un de l'abbé, et l'autre du couvent, étaient apposés sur une charte du mois de mars 1266, donnée par Réginald ou Regnaud de Villedieu, abbé de la Trinité, pour la fondation de son anniversaire. Ces sceaux étaient donc d'un usage fréquent.

Les Archives départementales de Loir-et-Cher possèdent une copie collationnée sur parchemin, de cette charte, avec reproduction exacte des deux sceaux, par les soins de R. P. D. Hugues Lanthenaz, secrétaire du chapitre de l'abbaye, Parrain, notaire et tabellion, et Le Sueur, contrôleur, le 30 avril 1699.

de la chaire ; il en lisait avec joie le récit dans les livres. C'était en 1180 ; Jean, fils de Jean Legros, recouvrait la vue ; son père plein de reconnaissance se désistait aussitôt de ses prétentions sur les terres de l'abbaye.

La piété de Bouchard, en 1195, allumait pour toujours une lampe devant la Sainte-Larme, en mémoire de son frère Lancelin, enseveluré non loin de là, en la chapelle de la Madeleine.

Les illustres abbés de la Trinité ne croyaient pas pouvoir donner une autorité plus grande à leurs actes solennels, à leurs contrats, qu'en y apposant pieusement l'empreinte, le sceau de la Sainte-Larme ; ainsi agissaient l'abbé Hamelin en 1207 (1) et en 1214 (2), l'abbé Robert en 1239 (3), et l'abbé Jean en 1328 (4) et

(1) Cf. Lettre d'un Bénédictin (Mahillon) à Mgr l'Évêque de Blois, Mémoires, p. 59.

(2) • Inter cartas de Perigny qui est prioratus unitus sacristiæ S. Launomarj reperitur Hamelinj abb. Vindocinensis et Garinj Vindocinensis carta testis concordie factæ inter priorem et gautredum trouserium de rupibus de quadam censita ubj sigilla eorum pendent abbatibus quidem in quo ex vna parte sedet abbas mytratus cum baculo et casula ex altera sigillum Sanctæ Lacrimæ vbi super mensam representatur exigua ampulla. In altero representatur monachus sed a pectore sursum contractus. Et datum est anno 1214. (Cf. *Cartulaire de Saint-Laumer*, vol. I, p. 29. Arch. départ. série H).

(3) Robertus abbas Vindocinensis et conventus in quadam littera emptionis domus a Matheo Lancelinj apud balgenciacum et 2 arpenno-rum pratj in valle balgenc. data anno 1239, 9 maij sigilla sua apposuerunt, in vno est ex vna parte abbas mytratus cum casula et baculo et inscriptio circumposita licet partim excessa, tamen legitur ex parte sigill.... abb. cinensis (sigillum abbatis Vindocinensis), ex altera ampulla apparet supra mensulam et hinc inde candelabra et inscriptio in circuito : Sigillum S. Lacrymæ, in altero sigillo ex vna parte eadem est inscriptio ex altera saluator sedens et in manu sinistra tenens ampullam. In sigillo cartæ cujusdam Johannis abbatis an. 1341 representatur scilicet saluator sedens cum ampulla.

(4) In archivis maioris monasterii est concordia inter Vindoc. monachos et marmont. pro pressura vindemiæ apud clausum de cheza que a Johanne abb. Vindocin. an. 1328 post festum Nativitatis S. Joannis Baptistæ data vbi appendunt duo sigilla, unum abbatis iohannis vbi ex vna parte representatur a cingulo sursum saluator nudus nisi quod ab humero sinistro in pectus et latus dextrum pannus dependet et manus illius elevatas dextram in modum benedicens et in leua exigua ampullam tenet, subtus milles et abbas genuflexus indutus pontificaliter, vtrinque duo minora scuta.

* NOTE. Ces trois documents sont extraits du Mss. 13820 de la Bibliothèque nationale, fol. 203 et 346 v°.